
ABOU DABI – Réunion conjointe du Conseil d'administration de l'ICANN, de la GNSO et du Groupe des
représentants des entités commerciales (CSG)

Mardi 31 octobre 2017 – 13h30 à 15h00 GST

ICANN60 | Abou Dabi, Émirats arabes unis

MARKUS KUMMER : Bien, nous allons commencer. Nous avons donc une réunion avec le CSG, groupe des représentants des entités commerciales, on a reçu les questions à l'avance. Et chacun des groupes a des questions liées au GDPR, règlement général sur la protection des données. Donc nous avons pensé qu'il serait mieux de rassembler toutes ces questions ensemble et demander à chacun des représentants de présenter les questions, et ensuite on va demander à notre directeur, qui est un spécialiste en la matière, de poser ces questions, de répondre. Et, ensuite, voilà comment on va procéder. Est-ce qu'on a besoin de faire un tour de table pour se présenter ? Oui, peut-être. Allez-y.

TONY HOLMES : Merci beaucoup Markus, Tony Holmes, vice-président du ISPCP.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Oui, partie prenante ISPCP de même.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

CHRISTIAN DAWSON : De même.

MATTHEW SHEARS : Matthew Shears, membre du conseil d’administration entrant.

CHRIS DISSPAIN : Chris Disspain.

SUSAN KAWAGUCHI : Susan Kawaguchi, GNSO.

CHERINE CHALABY : Cherine Chalaby, membre du conseil d’administration.

STEVE CROCKER : Steve Crocker, sur le depart.

MARKUS KUMMER : Markus Kummer, sur le depart aussi.

ALEX DEACON : Alex Deacon, IPC.

BECKY BURR : Becky Burr, conseil d'administrion.

SARAH DEUTSCHE : Sarah Deutch, conseil d'administration entrant.

JONNE SOININEN : Jonne, je suis nouveau au conseil d'administration.

GORAN MARBY : Goran Marby.

MARKUS KUMMER : Donc qui veut commencer ? Ptrick.

PATRICK CHARNLEY : Nous aimerions remercier le conseil d'administration de cette opportunité de parler des questions importantes liées au WHOIS et au GDPR et nous attendons avec impatience de pouvoir partager avec vous ces questions et tous les problèmes qui pourraient émerger.

Nous avons de nouveau souligné l'importance de WHOIS pour tous les membres de la communauté. On a essayé de trouver le bon équilibre entre le droit à la confidentialité, afin de garantir un internet libre de toute utilisation malveillante.

La conversation autour du GDPR est tout particulièrement importante au sein de l'ICANN. Il faut une étroite coopération entre maintenant et mai 2018 pour s'assurer que les bureaux d'enregistrement, opérateurs de registre de l'ICANN sont conformes au GDPR tout en prenant en considération les préoccupations de la communauté.

Est-ce que le PDG ou autre ont élaboré des instructions par rapport à l'application des dispositions de WHOIS, vis-à-vis des bureaux d'enregistrement et opérateurs de registres, et les accords y afférents ? Ou, est-ce que vous êtes en train d'envisager des instructions dans ce sens ? Merci.

MARKUS KUMMER : Est-ce que c'est Susan qui souhaite parler ensuite ? Ou qui d'autre ?

CHRISTIAN DAWSON : Merci. Notre question a à voir avec le rôle de l'ICANN par rapport au contrôle et au traitement des données. C'est important pour l'ISPCP parce que l'ICANN gère toute une série d'informations personnelles qui ne sont pas nécessaires d'un point de vue technique.

Étant donné que l'ICANN contrôle le contrat d'entiercement, c'est important à ce niveau-là.

L'ICANN doit comprendre la responsabilité qui existe au-delà des bureaux d'enregistrements et opérateurs de registres. Et on doit savoir ce qu'attend de nous le conseil d'administration dans le contexte de l'identification des rôles, en tant que contrôleur de données et entités qui traitent ces données.

On aimerait également demander à l'ICANN d'élaborer un document blanc afin de prendre en considération cet aspect –là des choses, et faire une cartographie propre de cette conformité.

MARKUS KUMMER : Merci. Susan des représentants des entités commerciales.

SUSAN KAWAGUCHI : Nous avons des questions détaillées. Je les ai envoyées à Chris et aux autres membres du conseil d'administration par mail.

Nous aimerions demander une approche standard, de sorte que les opérateurs de registres et bureaux d'enregistrement adoptent une approche unique vis-à-vis du transfert des infos liés à WHOIS.

Donc par rapport à la conformité contractuelle, par rapport au GDPR, j'aimerais savoir si vous allez retirer toute la politique, est-ce qu'il s'agit d'une instruction interne, ou d'une directive interne? Ou, est-ce que le conseil d'administration va adopter une politique d'urgence temporaire ? Si c'est le cas, on a besoin de l'étendre pendant 90 jours maximum, pour une période d'un an.

Et quand est-ce que la communauté de l'ICANN peut s'attendre à voir les modèles de données proposés par l'ICANN ? Est-ce qu'il s'agira d'un processus sujet aux commentaires publics ? Même si ces outils sont publiés pour commentaires publics demain, ils ne seront pas clos avant la mi-décembre, donc le calendrier nous préoccupe beaucoup.

Et, processus parallèle au RDS PDP, nous on a l'intention de mettre en place un nouveau RDS qui devrait respecter l'aspect confidentialité et la législation relative à la vie privée, mais vous comprenez tous les défis que cela pose.

MARKUS KUMMER : Merci, je vais donner la parole à notre PDG, Goran Marby.

GORAN MARBY :

Merci. Très bonnes questions. Pour répondre à certains aspects de vos questions, il faut que je parle à nos avocats d'abord, vous comprendrez.

Mais prenons un petit peu de distance, et essayons de voir ce que l'on veut atteindre.

Il s'agit ici de législation, de respect de la loi, de contrats, mais également... Excusez-moi, il faut que je reprenne un petit peu ce que je suis en train de dire et adopter un autre point de vu.

Alors, on a une série d'analyses juridiques différentes. L'une de Hamilton, l'une du GNSO, une qui indique que l'ICANN contrôle les données d'une certaine manière, avec certaines des parties contractantes.

Et je le formule avec soin, avec prudence, parce qu'on est encore assez loin de savoir, on est encore très loin d'être sûr. Donc là, je parle d'hypothèses, tout est fondé sur des hypothèses.

Et pourquoi est-ce que je le fais avec autant de prudence, c'est parce que je ne veux pas mettre en danger quiconque, ni moi-même ni aucune partie contractante impliquée. Ça c'est important pour moi.

Donc il y a quelques mois, en mai ou juin, j'ai commencé à en parler et à dire que le GDPR pourrait poser un certain nombre de

problèmes. Et on m'a répondu : oui on le savait. Mais d'un point de vu juridique, c'est la question qu'on a posée. Et la première question qu'on vous a posée, c'est celle des cas d'utilisateurs.

Si vous stockez des données, il faut que vous présentiez une justification pour cela. Et pour nous c'est très important par rapport aux cas des utilisateurs.

Alors, merci d'ailleurs de votre aide à cet égard.

Et ce que j'ai fait, c'est les prendre et les envoyer au DPA. Pourquoi ? Pour qu'ils sachent quelles étaient les différentes utilisations de WHOIS.

Ensuite, il y a quelques semaines, nous avons publié l'analyse de Hamilton. Et je dois dire que leur analyse n'est pas encore la nôtre, mais on vous demande de saisir cette occasion pour poser des questions. Et d'ailleurs, beaucoup d'entre vous ont déjà commencé, merci de cela. Parce qu'on veut transparent avec ces questions, et on va demander à Hamilton de nous aider à répondre à ces questions aussi.

On n'a pas encore fixé de calendrier pour cela, parce que ça dépend de vous. On reçoit énormément de contributions différentes dans cette conversation.

Et, troisième étape, après, c'est que si nous sommes contrôleur de données, l'ICANN doit se conformer à la législation. Donc ce que l'on dit c'est qu'on va revenir parce qu'on pense qu'il est important d'avoir la contribution de l'ICANN, et ce sera la troisième fois à laquelle on fait appel à la contribution de la communauté.

Et je ne sais pas quel sera le modèle adopté, s'il y en aura deux ou même trois peut-être.

On a d'un côté une discussion technique, et de l'autre juridique. On a besoin de comprendre les implications juridiques avant de proposer une solution. Et c'est là qu'on en est maintenant.

Après, l'ICANN prendra une décision sur la manière dont on peut être en conformité. Donc si nous pensons que nous sommes en bonne conformité, alors on va pouvoir faire appliquer notre contrat. Parce qu'on ne peut pas dire qu'on est en conformité mais ensuite on n'applique pas le contrat.

Mais on sait également qu'en raison du système propre à l'Union Européenne, avec toutes les DPA, il pourrait y avoir certains pays qui, pendant une certaine période de temps, ont quelques réticences par rapport à WHOIS. Et, en fonction de nos politiques, si une partie contractante a un cas juridique pour

démontrer que dans son pays il y a un problème, il faut le prendre en considération aussi.

Donc si moi je vois le WHOIS actuel en fonction de ces hypothèses, le WHOIS actuel est à 100 %. Et on a également dit qu'il ne peut pas y avoir un taux zéro, parce que cette politique est fixée par la communauté.

Donc ça va être un petit peu à mi-chemin. Je ne sais pas à l'heure actuelle où on va en être. On a besoin de votre contribution et de votre aide.

Donc, en fin de compte, on a demandé la contribution à trois reprises. D'abord par rapport aux cas des utilisateurs, ensuite par rapport aux conclusions ou aux questions posées par le cabinet d'avocat Hamilton, et la troisième fois par rapport au modèle.

Ce que l'on essaye de faire, c'est d'essayer de s'en tenir aux politiques actuelles, parce que je pense fermement que les discussions politiques relèvent de la communauté. Si toutes ces hypothèses se confirment, ça veut dire qu'on ne peut pas remplir les politiques telles qu'actuellement fixées.

Donc, là je ne parle pas de capacités personnelles, mais je pense fermement que la communauté doit voir comment débattre de

cette question au sein de la communauté. Parce que c’est à la communauté d’en décider.

Donc le quatrième processus à l’heure actuelle, c’est de maintenir, de s’en tenir aux politiques, d’utiliser ces outils qui sont fixés par la communauté.

MARKUS KUMMER : Merci beaucoup.

GORAN MARBY : Excusez- moi, je crois que... Je retire ce que je viens de dire. Le droit, les législations locales sont toujours au-dessus de nos contrats, alors que j’avais dit l’inverse il y a un instant.

Je voulais également souligner - pour répondre à votre question est-ce que le conseil d’administration a pris une décision par rapport à etc. – oui, effectivement, il a pris la décision de reporter la mise en œuvre du WHOIS détaillé.

Par rapport à la question où en est-on aujourd’hui par rapport aux instructions vis-à-vis de la conformité, la réponse est non, parce qu’on en est à un processus où on essaie de voir où on en est avec la communauté.

Comme beaucoup d'entre vous le savent, il y a un cas de conformité avec .FR.

MARKUS KUMMER : Y a-t-il d'autres questions autour de la table ?

PATRICK CHARNLEY : Merci. Un commentaire par rapport à ce qui vient d'être dit. Vous parliez de la possibilité pour les différents États membres de l'Union Européenne d'adopter différentes approches dès les premières étapes de la mise en œuvre d'une législation, d'un texte de loi.

Je me demande si, lors de vos discussions avec Hamilton, les articles 36 et 40 de la réglementation, par exemple l'article 40 où il y a un code de conduite par rapport aux nouveaux data board qui va être adopté en mai, me semble-t-il.

GORAN MARBY : Oui, c'est une excellente question.

Pourquoi est-ce que je le dis ? Parce qu'avec la nouvelle législation, de nouvelles opportunités se présentent.

Mais cela a créé une situation d'impasse aussi, parce que beaucoup de législations existent déjà sur la protection des

données. Donc on a déjà ce genre de législation en Europe. Et il y a aussi des mécanismes qui sont mis en œuvre, qui vont être mis en œuvre en mai.

On nous a demandé si, pour nous, on pouvait apporter des précisions avant le mois de mai par rapport au DPA. Et le 21 mai, on nous a dit qu'on allait agir en dehors de la loi. Et nous, la question qu'on se pose : est-ce que c'est ok si on est en dehors de la loi ? Et qu'en est-il de lignes directrices ?

L'article 29 n'a pas l'autorité juridique suffisante pour élaborer des lignes directrices. Et nous ne sommes pas les seules à avoir ce problème à l'heure actuelle. Et c'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons envoyé ces documents au DPA et que la commission de l'Union Européenne essaye d'entrer en contact avec les DPA.

Ensuite, vous m'avez demandé qu'est-ce qu'ils ont mis en place. Beaucoup d'organismes en Europe ont des problèmes juridiques énormes pour révéler ce qu'ils pensent avant de prendre une décision. Par exemple, le DPA hollandais a eu ce problème.

CHRISTIAN DAWSON : Oui, il y a beaucoup d'hésitations par rapport à WHOIS, je comprends qu'il s'agit d'un travail en cours, et je vois également tous les efforts qui sont faits par rapport aux outils à la

disposition de la communauté de l'ICANN. Et beaucoup des outils utilisent des données personnelles liées à l'identification directe des personnes.

Comment s'assurer que tous les processus pertinents et avec le consentement des personnes sont en place, la question est de savoir quand.

GORAN MARBY : Oui, donc vous posez la question par rapport aux systèmes internes ?

CHRISTIAN DAWSON : Oui, effectivement.

GORAN MARBY : Oui, on a en fait plusieurs systèmes, et on a deux points de vue là-dessus. L'une des choses que dit la loi DPA par rapport à la protection des données, c'est un texte de loi qui vous demande de réfléchir aux choses. Donc il faut être conforme à la loi, mais il faut également s'assurer qu'on ne collecte pas des données inutiles.

Donc on a des systèmes qui incluent les données personnelles, par exemple les programmes de voyage. Mais il faut également,

dans cette recherche d'être conforme par rapport à la loi, ça peut être aussi une entrave, parce qu'on cherche des systèmes d'un point de vue juridique, mais également, on cherche un point de vu plus philosophique.

Et pour moi c'est toujours quelque chose de délicat.

Mais il y a des choses qu'on aimerait aborder avec la communauté, par rapport aux systèmes qu'on aimerait mettre en œuvre. Par exemple, comment mesurer la participation et suivre les gens au sein de l'espace ICANN, et comment le faire sans aller à l'encontre de l'intégrité des gens. Ça, c'est une question.

Mais là encore, on a commencé cela trop tard. Et on y travaille très dur. Mais voilà comment il faut y réfléchir.

MARKUS KUMMER : Susan allez-y.

SUSAN KAWAGUCHI : Merci. Donc vous avez fait référence au .FRL, et moi aussi je me trompe quand j'utilise ce terme, donc par rapport à la décision, ils l'ont déjà prise, donc il faut le savoir. C'est le début en fait de ce patchwork, de ce puzzle qui nous concerne tous.

Mais vous avez également fait un commentaire par rapport au WHOIS actuel, 100 %. On sait bien qu'on ne peut pas être à zéro, mais on ne sait pas exactement où on est finalement. Et donc l'idée c'est d'entretenir la politique actuelle autant que possible, et pour le faire sans en mai avoir une variation de 100 % sur la manière dont les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement ont décidé de respecter le GDPR, et bien il faut le faire maintenant. Donc on a besoin de davantage de détails sur la conformité.

Donc, selon vous, est-ce que vous souhaitez maintenir la politique actuelle, pas à zéro comme vous l'avez dit, mais peut-être à 25 % ou 10 % ?

GORAN MARBY :

Vous savez que je n'ai pas la réponse.

Alors la manière la plus rapide d'accélérer le processus c'est de me poser des questions pour la prochaine série avec Hamilton.

Nous sommes en phase de découverte pour l'instant. Il y a différents modèles, et souvent on me demande quel est le modèle que vous préférez,, quel est le modèle que je souhaiterais. Et ma réponse c'est : je souhaite être conforme à la loi.

Et puis je souhaite aussi respecter les politiques déterminées par la communauté.

Et donc cet équilibre, en fin de compte, pour l'avoir, il faut vraiment qu'on comprenne comment ça fonctionne.

En matière de processus d'élaboration de politique, c'est vous. Et je fournirai les informations dont vous avez besoin, mais c'est tout, je ne vais pas faire interférences.

Je l'ai déjà dit, on en est à la question de la loi.

MARKUS KUMMER :

Merci, je pense que nous sommes d'accord, nous avons un point conjoint dont nous parlerons pour la prochaine réunion. On ne pourra pas arriver à une conclusion aujourd'hui, c'est juste le début du travail, mais c'est également une discussion qui est utile dans le cadre de notre dialogue qui va se poursuivre.

Donc est-ce qu'on peut revenir au mode traditionnel ? Où chaque unité constitutive a à peu près un tiers du temps qu'il nous reste, c'est-à-dire 20 minutes ?

On peut peut-être commencer par l'IPC.

Alors, petit changement à la table.

Qui veut prendre la parole ?

KIRAN MALANCHARUVIL : Je suis Kiran, je suis secrétaire de l'IPC et je suis avocate pour le groupe Winterfeldt IP. Je suis avec le nouveau président de l'IPC, Brian Winterfeldt, qui est également fondateur du groupe Winterfeldt. Et nous avons une question par rapport aux termes géographiques.

L'IPC suit de près le traitement des termes géographiques dans le programme des nouveaux gTLD qui est en cours de débat dans la communauté et au conseil au niveau de l'écosystème de l'ICANN. Comment est-ce que la manière dont on traitera ce sujet va avoir un impact sur la manière dont on considère les traités internationaux et la loi internationale ?

La question des noms géographiques, de toute évidence, et directement, affecte les sociétés qui souhaitent épouser ces nouveaux gTLD, utiliser ces nouveaux gTLD, et ceux qui ont des marques de commerce qui évoquent des points géographiques connus.

Donc, bien sûr, nous parlons ici du .AMAZON. La récente décision de l'IRP sur l'application du .AMAZON a été soumise au conseil, et donc il y a un certain nombre de principes de redevabilité du conseil par rapport à la communauté dans son ensemble.

Est-ce que le conseil a pensé à l'impact très large que l'IRP a avec sa prise de décision, en considérant les devoirs du conseil et, de manière plus spécifique, en quoi est-ce que cela aura un impact sur les avis du GAC à l'avenir.

MARKUS KUMMER : Merci pour la question. Je pense que Chris sera meilleure personne pour répondre à cette question.

CHRIS DISSPAIN : Ha merci Markus !

Oui, nous avons effectivement réfléchi sur cette question. De toute évidence, chaque IRP doit donner lieu à une réflexion, et nous savons bien que dans le cadre des nouveaux statuts, le statut justement de ces IRP change. Ce sont maintenant des recommandations qui sont obligatoires.

La réponse directe à la question, en matière d'avis du GAC se trouve dans les statuts.

On peut défendre à savoir si oui ou non est-ce qu'on a respecté, est-ce qu'on a fait notre travail dans les règles, mais dans le cas de celui que vous avez mentionné, il nous faut davantage d'informations, et nous venons d'adopter une résolution pour savoir si le GAC voulait en savoir plus.

Si nous n'acceptons pas l'avis du GAC, il y a un processus qui existe. Si nous n'adoptons pas le point de vue en matière de politique de la GNSO, il y a aussi un processus.

Et il y a eu des situations où ces deux choses sont entrées en conflit. Dans un monde idéal, dans l'idéal, on arrive à faire la part des choses avant qu'il y ait ce conflit, avant que l'avis arrive, ou avant que la recommandation arrive .

Alors ma réponse ce serait de revenir en arrière et d'essayer de voir ce qu'on peut faire pour trouver une solution. Mais là on me demande d'avoir la sagesse de Salomon, et on me demande de dire je vais faire ceci ou je vais faire cela.

Alors je reconnais qu'il y a un prix à payer. Le prix, c'est que, entre-temps, le statu quo reste, demeure. Donc on se retrouve un petit peu confronté à un problème. Et cela justement demande à reconsidérer peut-être certains principes généraux qui existent dans la communauté.

MARKUS KUMMER :

Merci pour cette réponse. Est-ce que vous souhaitez réagir ? Est-ce qu'il y a une question de suivi.

KIRAN MALANCHARUVIL : Pas de suivi, simplement nous reconnaissons, et nous apprécions en tant que membre de la communauté, ce que vous venez de dire.

Nous allons fournir nos propres points de vu. Nous sommes exclus en fait de cette question. Ce n'est pas quelque chose qui devrait être la situation. Donc je pense qu'il est important que le point de vu de tous soit entendu.

CHRIS DISSPAIN : Je voudrais m'assurer de vous avoir bien entendu. Ce que vous êtes en train de dire, c'est que vous avez posé des questions au GAC, donc on va espérer que vous allez avoir une réponse à vos questions, et donc ce que vous demandez, c'est que vous ne soyez pas exclus des commentaires dans la réponse au GAC.

Est-ce que j'ai bien compris ce que vous avez dit ? Oui ? d'accord, très bien.

Donc je vous comprends. Et donc effectivement nous vous demanderons ce que vous pensez de la réponse du GAC.

KIRAN MALANCHARUVIL : C'est exactement ça, surtout pour l'IPC. Cela a été communiqué dans la question en fait. L'impact est beaucoup plus large en matière de traitement de la loi dans la communauté de l'ICANN,

et donc c'est extrêmement important. L'IPC doit avoir cette opportunité et j'apprécie que vous ayez clarifié.

MARKUS KUMMER :

Merci. Nous avons dit que chaque unité constitutive a 20 minutes, donc vous avez davantage de temps si vous avez d'autres questions.

Au début, nous avons reçu une question sur le RPM qui est en cours, est-ce que vous souhaitez en parler ?

KIRAN MALANCHARUVIL :

Non. De toute évidence, l'IPC a beaucoup de préoccupations, beaucoup de soucis par rapport au RPM.

Malheureusement cette diapositive est ancienne, ce n'est pas les questions qui ont été approuvées. On avait été approuvé par rapport à cette question des noms géographiques et par rapport au GDPR. Donc nous ne sommes pas prêts à poser des questions là-dessus, donc nous abandonnons le temps qu'il nous reste pour les autres unités constitutives ;

Si nous avons quelque chose à ajouter sur les sujets soulevés par la suite, nous ajouterons.

Je crois que Patrick a peut-être quelque chose à dire par contre.

PATRICK CHARNLEY : Oui un petit suivi sur le GDPR. En matière de processus, par rapport à la question du mémo Hamilton, vous avez dit qu'il n'y a pas de dates butoir. Mais à quel moment est-ce que vous allez terminer la discussion et passer la question à Hamilton ?

GORAN MARBY : J'en ai déjà parlé à d'autres. C'est la 5^{ième} fois en fait que j'interviens là-dessus au cours des quelques journées passées. Les premières personnes m'ont dit oui, on va le faire. Et hier, je me suis rendu compte qu'en fait, et je ne suis pas avocat, mais si je comprends bien, il faut parfois penser avant de demander.

Et donc je préfère donner le temps à la communauté de réfléchir – ça ne veut pas dire qu'on va prendre toute l'année. Il va d'ailleurs peut-être falloir ajuster au fil du temps, mais au début, lorsqu'on pose une question, en fait il faut donner aux gens le temps de réfléchir.

Donc je pense que ce sera dans quelques semaines, nous allons terminer ceci dans quelques semaines.

L'ICANN, c'est comme un grand chapiteau, donc il y a différentes opinions, et il y a des membres de la communauté qui n'ont pas posé de question. Donc la question ce n'est pas de savoir dans

quel camp vous êtes, mais d'avoir une certaine diversité d'opinion.

Donc je ne veux pas m'engager en matière de temps, de délai, simplement parce que vous me le demandez. Et parfois, JJ me dit, on donne à la communauté des avis juridiques.

PATRICK CHARNLEY : D'accord, merci. Merci de m'avoir répondu.

MARKUS KUMMER : Donc passons à l'unité constitutive suivante. C'est à vous.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Je suis président de l'ISPCP. Il y a deux points dont nous souhaitons parler.

Premièrement le thème un peu général du PCP. Alors donc première chose, le roulement de KSK et ce retard. Et je vais passer donc pour ceci la parole à Tony Holmes.

TONY HOLMES: Merci Wolf. Donc j'ai le plaisir d'apporter quelque chose de positif à la conversation.

J'ai été présent à plusieurs reprises lors de ce type de réunion avec le conseil, et lorsqu'il y a des problèmes avec l'internet, en tant qu'ISP, en tant que pardon FSI, à chaque fois que quelque chose se passe, nous sommes le point de contact.

Mais nous souhaitons proposer notre soutien, appuyer en fait la décision du conseil de report de cette date du roulement de la KSK. C'est d'une importance telle que les changements qui ont un gros impact sur l'internet doivent vraiment être considérés avec beaucoup de prudence. Et donc je crois que cette démarche de prudence a été tout à fait adéquate, et nous approuvons cette décision.

Par ailleurs, nous souhaitons travailler en étroite collaboration avec le bureau technologique et le personnel ICANN, avec nos réseaux, avec nos membres, de manière à nous assurer que tout soit bien compris dans le cadre de ce projet.

Et nous sommes là pour aider l'ICANN si nécessaire. Donc nous sommes prêts à apporter notre soutien pour obtenir les résultats souhaités.

MARKUS KUMMER :

Merci beaucoup, nous apprécions beaucoup ce point de vue positif. Il y a d'autres personnes qui souhaitent prendre la parole ?

JONNE SOININEN:

Oui, je vais prendre la parole rapidement là-dessus. Oui, le roulement de KSK a été reporté étant donné les données observées. Je vous rappelle que, comme vous l'avez dit, c'est effectivement positif, c'est une bonne chose, et c'était basé sur les informations que nous avons reçues.

Une des raisons pour lesquelles les choses sont faites de cette manière, c'est que lorsqu'on voit qu'il y a problème, et bien c'est possible de reporter les choses à plus tard, pour qu'il n'y ait pas de rupture qui se produise.

Donc notre approche a été très conservatrice, de manière à ne pas avoir des conséquences négatives ;

En ce qui concerne la communication par rapport au roulement de KSK, je vous remercie pour cette proposition. Je communiquerai ceci à David Conrad et au bureau technologique. Vous avez effectivement des contacts dans l'industrie et je crois que cela peut être très utile pour l'ICANN, pour justement communiquer le message. Donc merci de nous avoir proposé ceci.

MARKUS KUMMER : Merci. Nous allons également faire un commentaire par rapport au fait que ce n'était pas une décision du conseil, c'est une décision qui a été déléguée et c'est l'organisation ICANN qui a pris cette décision, le personnel.

STEVE CROCKER: Je suis tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit. Je crois qu'une des préoccupations dont on parle de temps à autre, c'est de savoir si on devrait avoir une relation plus étroite avec la communauté des FSI, et peut-être qu'un avantage de ceci, c'est qu'on a renforcé et élargi les moyens de communication. Et j'espère que cela permettra d'augmenter la participation des FSI au fil du temps pour le bien de tous.

TONY HOLMES: Merci beaucoup Steve, ce serait bienvenu.

MARKUS KUMMER : Avez-vous d'autres questions Wolf ?

WOLF-ULRICH KNOBEN: Alors avant de passer à la question suivante, il y aura une séance cet après-midi avec le personnel de l'ICANN sur la question du roulement de KSK et sur ce qui peut être amélioré, ce qui peut

être fait. Et donc j'espère que l'on pourra justement renforcer les liens entre le secteur et le personnel concerné ici, de manière à améliorer les choses et à être là pour prêter notre assistance à l'avenir.

Ceci étant, j'aimerais passer au point deux de notre ordre du jour, une autre question très générale, et je sais que le conseil, hier lors de la réunion publique, a annoncé quelque chose. Et selon ce que nous avons compris, de plus en plus de choses sont faites, et au sein de notre discussion interne, cela a soulevé certaines questions. Donc il faut que les processus soient améliorés à l'avenir pour dépasser ce type de situation.

Quoi qu'il en soit, je ne peux rien faire de plus que de revenir à certaines questions de base pour commencer.

Donc la question, c'est : nous reconnaissons que le conseil a une obligation de s'assurer que toutes les révisions et toutes les activités de la communauté, tous les processus sont effectués de manière conforme aux statuts, au-delà de ceci, est-ce que le conseil pense également avoir le droit ou le devoir d'approuver les questions mentionnées dans la lettre du 28 octobre en matière de structure, d'ampleur de compétences et de processus ? Et de plan de travail, etc. Donc tout ce qui est décrit dans la lettre, de manière à s'assurer que les révisions sont efficaces, comme elles doivent l'être. Ou alors, est-ce qu'il s'agit

d'une meilleure performance de responsabilité de la communauté.

Donc la question en fait, au cœur c'est ça : est-ce que le conseil est d'accords, est aligné par rapport à ses responsabilités et par rapport à la communauté.

MARKUS KUMMER :

Merci pour la question, c'est une excellente question. Oui, je peux vous assurer que le conseil d'administration l'a examiné avec soin. Kaveh.

KAVEH RANJBAR:

Oui. On va se concentrer sur deux points, et si vous avez besoin, on continuera cette discussion ensuite. Le conseil d'administration propose, et a effectivement proposé du temps si on en avait besoin.

Donc on n'a pas entrepris d'action, on n'a pas interféré et on n'a aucun plan de le faire. Donc c'est ce que nous... On a envoyé des mises en garde, y compris une lettre au SSAC, et d'autres indicateurs, à nouveau dont notre communication précédente.

De plus, par rapport au calendrier, je pense que le calendrier est très favorable parce que dès le début de la semaine, avec la réunion avec les SO, AC et ses leaders dès le vendredi, lors de

cette réunion on a proposé que l'équipe continue ses engagements pendant toute la semaine, et lorsque les leaders SO / AC le souhaitent, ils puissent reprendre leur action.

Mais pour nous c'est la meilleure approche qui soit.

MARKUS KUMMER : Oui, Steve.

STEVE CROCKER: Merci d'avoir soulevé ce point Kaveh.

Je pense qu'il est important de distinguer certaines questions sans en négliger aucune, mais pour plutôt dire qu'il y a des questions qui se recoupent les unes les autres. Donc j'aimerais restructurer un petit peu les choses.

Je vais commencer par votre commentaire, ou votre question plutôt qui est divisée en deux.

D'abord, quel est le rôle propre au conseil d'administration, sa responsabilité, et ensuite une autre partie, quelle est la meilleure manière de les mettre en œuvre, y compris les communications et la série d'actions.

Ce sont deux questions très importantes et tout à fait légitimes à poser.

Mais j'aimerais ajouter deux éléments à cette discussion. Il y a un aspect complémentaire par rapport à ce qu'est le rôle des organisations de soutien et comités consultatifs dans la structure de communauté habilitée que nous avons. Nous avons transformé les révisions. Maintenant, les règles sont contrôlées par les statuts.

Et la grande différence c'est que dans le système précédent, la constitution et l'organisation de chacune de ces révisions avaient lieu sous la gestion du président du GAC et du PDG pour toutes les révisions, à l'exception de l'ATRT.

Et maintenant, la composition telle que contrôlée de manière distribuée par les AC et SO. Personne maintenant n'a pensé à ce à quoi allait ressembler ce processus à l'avenir. Et se pose un problème par rapport à la manière dont on s'engage et dont les comités consultatifs et organisations de soutien s'engagent.

Il y a un processus qui est au-dessus de questions spécifiques qui se sont posées par rapport aux révisions spécifiques dans le cadre de ce processus.

Je sais que ce n'est pas le moment, et je n'ai pas le temps de rentrer dans les détails, mais la structure fondamentale c'est qu'il y a eu des signaux qui ont été émis pendant un certain

temps, qui provenaient de manière inégale, d'abord la lettre du SSAC qui a été finalement le signal le plus clair, mais pas le seul.

Et on ne savait pas comment s'engager. Moi, de mon point de vu, je pensais que dans un autre contexte, on aurait pu le traiter en une question d'heures ou de jours. Mais finalement, ça a pris des mois.

Mais finalement, il y a une question de fond par rapport à la direction et aux progrès enregistrés par rapport à ces révisions. Et je pense que tout le monde, l'équipe de révision, le conseil d'administration, l'organisation, et bien sûr les organisations membres, ont tous le même objectif, que nous travaillons de manière efficace avec ces révisions, que ces révisions soient efficaces. Et personne ne veut interférer dans ces révisions qui doivent demeurer indépendantes.

Et je comprends bien que les gens qui n'ont pas vu ces signaux d'alerte ont eu le sentiment peut-être que l'action du conseil d'administration a été démesurée. Et donc il y a eu un processus d'apprentissage, comme je l'ai dit au début, qu'il va falloir entreprendre.

Mais on a tout fait de bonne foi, et dans un même objectif, travailler de la meilleure manière.

Donc je n'ai pas d'objection par rapport à l'attention qui y a été portée. Mais il ne faut pas se laisser distraire par tout ça. Il faut s'assurer qu'on fait participer tout le monde dans ce processus. Et si on se lance dans ce genre de débat, on perd énormément de ressources, de temps, et ça n'est pas la meilleure manière d'avancer. Donc on a pris des décisions, on a avancé aussi prudemment que possible, et on continue de le faire d'ailleurs, avec beaucoup de prudence, parce que pour nous ça a été une mise en garde. Et l'intention, c'est de suivre après les discussions qui vont avoir lieu cette semaine, de suivre cela de prêt.

Mais ensuite, l'action va revenir aux organisations de soutiens, aux comités consultatifs, on va leur demander de participer, et on espère qu'ils vont le faire aussi rapidement que possible.

MARKUS KUMMER :

Merci beaucoup de cette réponse. Vous vous souviendrez qu'on a une réunion avec la GNSO, on a eu une réunion avec la GNSO le dimanche, qui disait qu'on avait besoin de plus d'explications. Et on a envoyé une petite note à toutes les SO et AC.

CHRIS DISSPAIN:

Oui, cette liste de diffusion existe, elle s'appelle soacsgleaders@icann.org . Je ne sais pas si vous l'avez tous

reçu. Je m'en excuse si vous ne l'avez pas reçu. Et lorsqu'on parle, on peut mettre l'accent sur les choses avec le ton que l'on emploie.

Donc par rapport à l'autorité de la communauté, par rapport à ces révisions, en fait ce qu'on fait c'est qu'on demande aux SO et AC de prendre en considération les préoccupations qu'on nous a transmises, et de voir si des ajustements sont nécessaires.

On demande que... Nous pensons qu'une pause temporaire dans la SSR2 est nécessaire pour prendre en considération ce qui est en jeu pour garantir l'utilisation efficace des ressources de l'ICANN. Nous sommes prêts à aider les SO et AC, de quel que manière que ce soit, de telle sorte que les parties prenantes puissent reprendre le travail important qu'ils font dans le cadre de la révision SSR, dès qu'ils seront prêts.

MARKUS KUMMER : Merci Chris de ces explications.

WOLF-ULRICH KNOBEN: Oui, je pense que pour comprendre ce qu'il se passe, il serait important de revenir aux définitions. Les définitions sont importantes à l'ICANN.

Lorsque vous coupez quelque chose, ou que vous ajoutez quelque chose, c'est une différence, et je comprends très bien que, par rapport au travail de cette équipe de révision, c'est la même chose.

Donc la question, lorsque vous prenez cet exemple d'appuyer sur le bouton ou pas, la question donc est de voir comment on peut continuer.

Donc question spécifique : est-ce que ça veut dire que vous pensez nous donner la permission après la communauté, ou quel que soit ce qu'on interprète derrière ? Est-ce que vous nous dites : d'accords, mais dites-nous d'abord ce que vous voulez dire, et attendez notre permission ? Ou bien est-ce que c'est la communauté qui a ce pouvoir de décision ?

MARKUS KUMMER : Steve ?

STEVE CROCKER: Alors. Depuis le début de ce genre de séance, on a toujours dit qu'on voulait des interactions, des échanges francs. Et je pense que là, c'est un bon moment pour être franc.

Donc la question que vous posez, c'est qui est chargé de quoi, et qu'est-ce qu'il faut attendre pour avancer.

Alors, laissez-moi suggérer la question fondamentale suivante : est-ce que vous êtes disposé à vous engager dans une discussion par rapport au fait de savoir si ce processus fonctionne ? Et peut-être que là, la décision d'avancer ne sera pas une entrave parce qu'on veut tous que les choses avancent aussi vite que possible. Et finalement, j'en reviens à ce que vous avez dit, à ce que vous avez posé comme question : qui est à la tête de ce processus, ou qui contrôle ce processus ? La communauté.

Mais donc voilà ce sur quoi il faut se concentrer.

WOLF-ULRICH KNOBEN: Merci. Oui, par rapport à la question de savoir si on est prêt ou pas, je vais passer la parole à Steve Delbianco.

MARKUS KUMMER : Rinalia est la présidente de l'OEC qui est à la tête du processus de révision, du côté du conseil d'administration et elle va intervenir.

RINALIA ABDUL RAHIM: Oui, je voulais préciser quelque chose. Par rapport à ce qu'a dit Steve, il est impératif pour la communauté SO et AC de se réunir pour traiter les préoccupations qui ont été soulevées et qui ont plusieurs aspects.

Mais il y a une chose qu'il y a dans la résolution du conseil d'administration par rapport au SSR2 et qui relève de notre obligation. Il s'agit de la phrase suivante: « a décidé le 3 décembre 2017 que le conseil d'administration nomme notre liaison Kaveh Ranjbar comme membre de cette équipe pour développer et présenter au conseil d'administration le mandat convenu et champs d'application. » Donc il faut s'assurer que le champ d'application et le calendrier de l'équipe soient cohérents vis-à-vis des conditions stipulées dans les statuts de l'ICANN.

MARKUS KUMMER : Merci Rinalia. Donc on a clôt cette partie-là des questions. On va passer au BC.

STEVE DELBIANCO: On va continuer donc sur cette discussion approfondie. Et on me doit le test de stress 14, vous vous souvenez? Obligation qui n'existeraient plus pour entreprendre une révision, par rapport aux révisions liées à l'affirmation des engagements. Bien entendu, cette équipe a hautement contribué à cela.

Et, comme vous l'avez dit, on a opéré un changement important. Et ce ne serait le conseil d'administration qui allait choisir les membres de cette équipe, et on a préservé l'obligation du

conseil d'administration de mettre en place une révision conformément aux statuts.

On s'est aperçu que le conseil d'administration, ou plutôt oui, on a décidé que le conseil d'administration allait continuer à prendre en considération les recommandations, et Steve a employé le terme de machinerie, de machine. Il faut s'assurer que cette machine fonctionne bien entre le conseil d'administration et les membres de la communauté.

Et vous avez suggéré qu'il revient aux leaders des AC et SO, par rapport à la composition et la structure de cette équipe.

Aujourd'hui le CSG s'est réuni avec l'équipe du SSR2. Et pour vérifier où en était le SSR2, on s'est trouvé face à un dilemme parce qu'il y a un processus qui est en place, mais que se passe-t-il si le champ d'application de cette équipe n'est pas conforme aux statuts ?

Est-ce qu'ils doivent regarder la mise en œuvre de la mise en œuvre des équipes SSR préalables, et ensuite, lorsqu'on a regardé les autres choses qu'ils font et qu'on a examiné qu'ils sont conformes aux statuts, par rapport à l'affirmation d'engagement, les choses qu'ils devraient faire, et sur lesquelles ils pourraient se pencher.

Et on a été un peu perdu par rapport au fait de savoir quel était le chevauchement entre ce que l'équipe de révision devait faire, devrait faire et dans quelles mesures cela est conforme aux statuts.

On a besoin de plus de spécificité par rapport à la composition, à la structure et au processus

Et que se passe-t-il si ça n'est pas conforme ? Parce qu'une chose c'est dire : le conseil d'administration a la possibilité de tout arrêter et d'envoyer un mémo. Et j'ai apprécié que vous disiez que c'est à nous d'appuyer sur le bouton play.

Mais ce matin, avec le SSR2, on a réellement eu du mal à comprendre quel était le problème. Et peut-être il faut parler avec le SSAC davantage. C'est vrai. Mais il était irréaliste de s'attendre à ce que notre interaction ce matin allait nous permettre d'avoir une discussion en profondeur, discussion dont on a besoin.

Donc, est-ce que, d'après vous, si les statuts sont menacés, vous allez nous le faire savoir.

Et ensuite, par rapport au terme machine employé par Steve. On n'a pas la machine en place pour notifier les présidents des SO et AC et ils n'ont pas eux non plus cette machine pour, en trois à

cinq jours, revenir vers les unités constitutives pour voir ce qu'ils doivent faire.

Donc il était irréaliste pour nous de croire que, pendant cette semaine, toutes les SO et AC pouvaient examiner les tenants et les aboutissants de la SSR2 par rapport aux statuts, et voir si on avait besoin davantage de membres de cette équipe. Personnellement je pense qu'on a besoin de davantage de membres, mais ajuster le champ d'application, la durée du mandat, etc. On a besoin de davantage d'aide.

Et apparemment ça n'est pas suffisant que le conseil d'administration envoie un mail aux présidents des AC et SO.

Parce que sinon, et ça c'est une question qu'on vous soumet, on veut soutenir le personnel pour qu'il y ait des séances Adobe Connect et non pas simplement des réunions informelles comme celle du vendredi, parce qu'il y a beaucoup de gens qui étaient en déplacement, ils n'étaient pas encore là. Donc il faut que cette machinerie soit en place, et je ne pense que cet exercice va avoir lieu cette semaine.

Ce qui nous amène à un dilemme, et on doit y réfléchir pour l'avenir. Comment est-ce qu'on va faire pour que l'équipe du SSR2 reprenne ses travaux ?

Donc Steve, effectivement, il est temps d'examiner cela en profondeur.

Dites-nous Steve, comment nous pouvons réagir aux préoccupations que vous avez soulevées à juste titre ?

STEVE CROCKER:

Alors je reprends certains des points que vous venez d'évoquer. Nous pensons avoir agi de bonne foi, nous avons essayé de communiquer notre point de vu sur la révision dans notre travail avec vous, et en fait nous avons mis en œuvre sur la base des tâches. S'il faut réparer quelque chose, nous allons le réparer et c'est tout. Très bien.

En ce qui concerne la question d'appuyer sur le bouton play cette semaine, ce n'est pas la bonne approche, il faut absolument s'occuper des problèmes qui existent. Ce n'est pas uniquement de savoir à quelle rapidité on va démarrer, mais de voir quels sont les problèmes et qu'est-ce qu'on va en faire.

Nous avons envoyé des messages et Kaveh va vous expliquer un petit peu de quoi il s'agit.

KAVEH RANJBAR:

Alors, pour être plus spécifique, et on pourra rentrer dans les détails autant que vous le souhaitez, lors d'une des réunions, et

Steve l'a mentionné dans ses commentaires précédents, nous sommes alignés et nous souhaitons réussir. Donc l'équipe SSR2 souhaite réussir, tout autant que le SSAC souhaite réussir.

Un des problèmes principaux, c'est un problème d'ampleur. Et cela a été communiqué avant la lettre récente dans laquelle on a proposé les deux points. Donc la lettre vous donnait en particulier deux points, la partie qui a été lue par Rinalia et qui disait il nous faut un mandat.

Et donc nous l'avons reçu fin mai, et pour l'instant nous n'avons toujours pas reçu le plan de travail, c'était donc le deuxième point. Donc mars, nous sommes maintenant au 31 octobre, et nous n'avons pas de plan de travail de l'équipe.

Alors pendant le processus, nous avons décidé de continuer sur la question de l'ampleur. Donc fournir à l'équipe les bonnes ressources pour cela ;

Nous avons décidé de les soutenir du point de vue du conseil, et donc l'idée c'était de découvrir cette ampleur.

Alors, la raison pour laquelle il y avait des alarmes, et la lettre du SSAC le soutenait, c'était un problème de manque de clarté du mandat. Nous n'étions pas sûrs que le niveau de conseil qu'on obtiendrait était quelque chose qui, en fin de compte, permettrait au conseil de dire : oui, nous allons mettre en œuvre

sans avoir à aller plus loin. Donc il nous fallait avoir un rapport qui dise d'accord, ça c'est une bonne ressource, c'est un bon avis, etc.

Et donc vous avez dans la lettre toute la documentation, mais l'avis, finalement, était beaucoup plus large que l'ampleur de ce que définissaient les statuts. Donc voilà pourquoi l'ampleur est importante.

Et la définition du succès c'est qu'on a un avis du SSR2, et ensuite, on a mise en œuvre. Mais selon la situation, les choses n'allaient pas se produire de cette manière.

On en est au tout début du processus, donc voilà pourquoi nous avons proposé cette pause, pour demander à la communauté de regarder dans le détail, de regarder s'il y avait des points d'alertes, des points qui devaient vraiment être considérés. Et voilà où on en est.

STEVE DELBIANCO:

Merci Kaveh. Ce qu'on avait compris ce matin, c'est que le plan de travail est sur le Wiki, et qu'il y est déjà depuis un certain temps. Ce n'est pas comme ça que vous voyez la chose ?

KAVEH RANJBAR: Non. Ce n'est pas une question d'opinion personnelle, cela n'a pas été envoyé au conseil, le plan de travail n'a pas été envoyé. Le conseil ne l'a pas reçu.

STEVE DELBIANCO: Donc si le plan de travail est sur le Wiki, pour vous, ça veut dire que ça n'a pas été envoyé ?

KAVEH RANJBAR: Ce qui est sur le wiki, et notre deuxième lettre au SRR faisaient un commentaire là-dessus, il y a des morceaux du plan de travail, des plans d'audit, et nous pouvons observer là-dessus, mais nous n'avons jamais reçu un plan de travail complet. Il n'y a rien, ni sur le wiki, ni autre part. Il y a 5 sous-équipes qui considèrent ceci, et donc la deuxième équipe a un plan qui n'a pas été soumis au conseil, mais qui est sur le wiki, très bien, passons sur les formalités, c'est pas un problème, mais ce que nous avons vu, nous avons d'ailleurs agi sur la base de cela, qui était en ligne, dans notre deuxième lettre. Donc effectivement, nous avons ceci. Mais pour ce qui est de l'équipe SSRR2, il n'y a pas eu de plan de travail qui a été soumis, ni publié nulle part.

STEVE DELBIANCO: Nous sommes peut-être différents de point de vu, et je comprends, c'est pas grave.

On aurait pourrait pu économiser ces 10 à 15 minutes en parlant, si vous aviez pu parler à Éric et Denise, les membres de l'équipe, c'est essentiel. Le fait de savoir si oui ou non le plan de travail est suffisamment détaillé sur le wiki, c'est quelque chose de très simple à solutionner.

Mais même si c'était le cas, peut-être que le plan de travail ne comprend pas les bonnes personnes, le bon budget, peut-être que les délais ne sont pas adéquats, je ne sais pas si vous avez tous les détails. Et ça je comprends, ce sont des préoccupations légitimes.

Mais votre travail c'est que les statuts sont appliqués. Si vous avez ds soucis par rapport à ça, si vous pensez que nous ne respectons pas les statuts, ce qu'il faut c'est que l'on soit averti et que ce soit spécifique.

Et j'ai vu la lettre que vous avez envoyée et donc la machine ne fonctionne pas. L'email qui était censé nous être arrivé n'a pas été consulté par le président du BC, n'a pas été reçu. Mais bon, une fois qu'on aura compris là où se trouve le problème, cela ouvre la question suivante.

J'ai besoin de davantage de détail par rapport au plan de travail et par rapport à ce manque, à ces lacunes. À ce qui n'est pas assez détaillé.

Donc est-ce qu'il y a une question du problème de la machine et puis aussi de relation, d'efficacité de la relation. Et peut-être que l'email ne fonctionne pas, peut-être qu'il faut passer par un autre moyen de communication.

Mais lorsqu'il y a un problème de respect des statuts, dites-le-nous. Et en ce qui concerne la composition et la structure, nous ne comprenons absolument pas ce que vous voulez dire par là. Est-ce que vous pouvez nous donner des détails.

KAVEH RANJBAR:

Bon, on ne peut pas rentrer trop dans les détails, mais lorsqu'on parle de composition ou ressource, il y a plusieurs réunions, d'ailleurs ce matin il y a une session avec le SSAC là-dessus, une personne ou deux personnes se sont rendues à cette réunion. Donc ça veut qu'il n'y a pas assez de ressources.

Plusieurs personnes nous ont dit : nous n'avons pas assez de temps, on ne peut pas, on a trop de travail. D'accord, mais ça, c'est quelque chose qui aurait dû être mentionné à la communauté.

Alors quand on parle du comment, de la machine, là, c'est autre chose, et c'est aux SO et AC et au conseil de décider. Mais en termes de composition, c'était la raison principale pour laquelle nous avons abordé ce sujet.

Les responsables des SO et des AC doivent avoir le temps de revoir un petit peu ceci, d'ajouter des membres ou des personnes qui aient aussi les compétences.

Je parle à Éric, je parle à d'autres membres de votre équipe, je suis en contact étroit avec ces personnes-là, mais il s'agit d'organisations professionnelles. Donc la lettre d'accord, mais le niveau minimal de détail, c'est l'équipe. Passons là-dessus.

Alors, je ne sais pas s'il faut un tel niveau de détail. Nous sommes tous d'accords pour dire que la machine a besoin d'être améliorée. Ca c'est clair.

ANDREW MACK:

Je voudrais suggérer trois C en anglais. Vous voulez être impliqué dans le processus, il faut qu'on travaille ensemble.

Donc premièrement contexte. J'étais dans l'avion, je n'ai pas eu le mémo, si vous ne nous donnez pas de contexte, on ne peut pas vous aider.

Deuxièmement Communication. La communication a été mentionnée par Steve, il faut absolument s'améliorer. C'est pas complexe. Si vous voulez vraiment qu'on collabore, c'est essentiel.

Troisièmement, la Continuité. Quel est l'objectif à l'avenir. Nous n'avons pas suffisamment discuté de ceci, il y a des précédents. Nous devons bien faire les choses, et ce qui est nécessaire pour bien faire les choses, c'est de garder en tête le futur, l'avenir.

Donc ca c'est important à l'avenir, pour un meilleur processus.

MARKUS KUMMER : Merci beaucoup. Cherine.

CHERINE CHALABY: Je réfléchis à tout ce que vous venez de dire, et à la suite en fait.

C'est vrai, je comprends que vous demandiez davantage de détails. La lettre que nous vous avons envoyée est courte, très bien, notre intention était d'envoyer une lettre plus longue par la suite, après la réunion publique de l'ICANN. Donc ça c'était l'intention. Cette intention elle demeure. Donc il y a d'autres détails que nous avons à vous fournir.

Alors votre question, peut-être que j'ai mal compris mais, qu'est-ce qu'on peut faire maintenant, pendant qu'on est là ? En tant que communauté, on peut se retrouver à nouveau, se réunir. Peut-être avec les responsables SO et AC, pendant qu'on est là, ensemble. Et on pourrait passer en revue tous les détails, et ensuite, faire suite sous format de lettre.

STEVE DELBIANCO:

Merci Cherine. La notion selon laquelle les détails vont arriver, ça, ça me laisse à réfléchir.

Il serait totalement inapproprié de garder les détails pour les responsables SO et AC. Je pense qu'il faut que ce soit communiqué aux équipes, puisque vous avez déjà les détails, vos dirigeants sont au conseil.

De toute évidence, vous en avez parlé avec les présidents, les membres de votre équipe. Donc, je ne vois pas du tout pourquoi vous retenez ceci, vous cachez ceci, et ensuite que vous dites, une semaine après la réunion, aux responsables des SO et AC que vous avez des détails.

Je suis désolé Cherine, mais tout ça est à l'envers. Les détails sont connus, donc vous auriez dû en faire part aux équipes il y a plusieurs semaines, puisque normalement vous devriez d'abord parler aux équipes, et non pas aux responsables des SO et AC.

CHERINE CHALABY: Nous avons écrit deux lettres aux équipes. Répondez à cette question s'il vous plait.

KAVEH RANJBAR: Toute notre communication se fait par email au SSR, à des listes qui sont ouvertes, publiques et accessibles à tous. Donc il n'y a rien, il n'y a pas d'autres informations, pas d'autres moyens de commission envers les membres des équipes. Tout est public, tout est passé par la liste de communication, tout est en ligne, tout est sur le site web, tout est accessible.

STEVE DEL BIANCO: Donc nous allons lire les détails sur les emails qui existent. De manière à ne pas attendre Cherine, que vous nous envoyez quoi que ce soit parce que tous les détails ont déjà été publiés sur une liste de diffusion ouverte.

Ce que j'espère, Kaveh, que j'arriverai à le lire lorsque je rentrerai dans le détail de la liste de diffusion, parce que sans avoir les détails, c'est pas possible.

ANDREW MACK: Par rapport à ce que disait Steve, si vraiment on agit de manière très sérieuse par rapport à quelque chose de cette ampleur, si les informations sont disponibles, je crois qu'il peut valoir la peine d'informer à l'avance. C'est très grave ce dont on parle là.

MARKUS KUMMER : Cherine, vous souhaitez prendre la parole ?

CHERINE CHALABY: Je parlais à Steve. Alors, la question c'est de savoir si vous souhaitez avoir une réunion avec les SO et AC et Kaveh. Si vous souhaitez le faire pendant que nous sommes là, il n'y a pas de problème nous sommes prêts.

STEVE DELBIANCO: Nous avons 10 minutes, nous pouvons le faire maintenant.

MARKUS KUMMER : Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de mettre en place, d'organiser une autre réunion.

On a beaucoup de choses à faire, peut-être que ce qu'on pourrait voir c'est de réfléchir après la réunion si on souhaite le faire.

Mais je crois que d'une manière générale, on est tous d'accord pour dire qu'on aurait pu mieux faire. Et comme Steve le disait il faut améliorer la machine.

Tout ceci est inattendu dans la communauté, il y a eu un problème de communication, on aurait pu faire mieux.

Au niveau du conseil, nous savons qu'il faut que nous traitions de ce problème. Mais bon, c'était un petit peu l'inconnu donc...

Mais Steve, vous souhaitiez dire quelque chose ?

STEVE DELBIANCO: Alors, si la machine n'est pas là, qu'est-ce qu'il se passe ?

MARKUS KUMMER : Et bien il faut la réparer.

BRIAN WINTERFELDT: Brian, je suis le nouveau président de l'ISPCP. J'aimerais appuyer ce qui a été dit par Steve. Je crois que pour la BC aussi nous souhaiterions une réunion pour comprendre comment a agi le conseil dans ce contexte.

Il semblerait d'un côté que vous dites que les SO et AC vous ont poussé à prendre la décision que vous avez prise, d'un autre

côté, on ne comprend pas le détail, on ne comprend pas exactement quels ont été les signes avertisseurs. On parle d'organiser une réunion pour que vous puissiez nous en parler ;

Mais vous dites aussi que ça vient de nous, et ce qu'on va découvrir.

En fait, c'est très confus.

Il y a la lettre du SSAC, c'est une partie de la communauté, donc on serait vraiment prêts à avoir davantage de détail et également pour comprendre comment est-ce qu'on en est arrivé là.

MARKUS KUMMER :

Merci. Je pense qu'on n'arrivera pas à une conclusion en 5 minutes. Mais je pense que nous avons un consensus général qui consiste à dire qu'il faut améliorer le dialogue. Peut-être qu'il serait bien de faire quelque chose pendant qu'on est tous ici, et je pense que même c'est important de le faire, de manière à trouver un point commun. Il y a des erreurs qui ont été faites, dans les différents camps, et à l'avenir, il faut absolument trouver une solution.

Et je pense que tout le monde est prêt à s'engager à le faire.

Y a-t-il d'autres commentaires par rapport à ça ou par rapport à d'autres questions ?

STEVE DELBIENCO: Marilyn Cade souhaite présenter quelque chose. Marilyn, c'est à vous.

MARILYN CADE: Merci. Et là vous avez Steve Crocker. J'aimerais que vous leviez la main si vous pouvez répondre à la question suivante. Combien de casquettes est-ce que Steve Crocker a portées au fil des années où il a été membre du conseil de l'ICANN ?

Il a eu trois sièges en tant que membre du conseil de l'ICANN. Et j'ai rappelé à Steve lorsque je l'ai vu il y a quelques jours, d'une crise très précise qui s'était produite dans la vie de l'ICANN lorsqu'il y a eu un énorme changement qui a été apporté au DNS par VeriSign. Et, à cause de cette modification, il y avait vraiment un risque que l'internet ne fonctionne pas. Et à qui est-ce qu'on a téléphoné ? Steve Crocker.

Donc pour ceux d'entre vous qui êtes nouveaux, vous ne savez peut-être pas que Steve a apporté une contribution énorme à la communauté technique, il a également créé la reconnaissance du besoin du groupe de travail sur la sécurité et la stabilité, ou

plutôt du comité consultatif sur la sécurité et la stabilité, il en a été le président, il l'a représenté en tant que liaison au conseil, il a été membre du conseil ; et ensuite, il a également été élu comme président du conseil.

Il a été à notre service au sein de la communauté pendant longtemps, très longtemps. Et de manière exceptionnelle.

Donc nous avons un petit cadeau à faire à Steve, et bien sûr nous avons mis son nom dessus au cas où il le perdre, comme ça il pourra le retrouver, ou il pourra demander à Beth de le retrouver.

[Applaudissements].

STEVE CROCKER:

Très brièvement, j'ai été recruté pour être président du comité consultatif sécurité et stabilité en 2002, à l'époque où il a été nouvellement formé. Et c'était une organisation relativement petite. On se téléphonait toutes les semaines, et on essayait de voir un petit peu comment fonctionner.

Et en septembre 2003, lorsque le service Site Finder a été lancé, de manière assez abrupte d'ailleurs, les choses ont changé pratiquement du jour au lendemain. Et on s'est retrouvé au SSAC avec un réel enjeu du point de vue technique. On nous a

demandé notre point de vue dans un contexte politique et commercial très difficile.

Et Marilyn a été une des personnes qui nous a énormément aidés à communiquer, à nous organiser, du point de vue de la communauté, pendant que nous les geeks on s'organisait et on organisait des réunions ouvertes, deux donc, en octobre 2003.

Et depuis lors, ça n' a pas arrêté.

Bon, pour vous raconter le reste de l'histoire, il me faudrait deux heures, et peut-être moins de personnes dans la salle.

Mais quoi qu'il en soit, merci beaucoup. Ça a été un réel plaisir pour moi de travailler avec vous. Et comme nous venons de le voir, toutes ces discussions sont vraiment pleines de contenus, parfois très intense et compliqué, mais c'est ça qui rend la vie intéressante.

Merci.

MARKUS KUMMER :

Pour moi aussi c'est ma dernière réunion, donc j'ai eu l'honneur et le plaisir d'être au service de vous tous, au conseil d'administration, ça a été un réel plaisir.

[Applaudissements]

STEVE CROCKER:

J'aimerais aussi remercier Asha et Rinalia qui terminent leur mandat au conseil. Je ne sais pas si j'ai oublié quelqu'un. Thomas Schneider, je crois, va également se retirer en tant que président du GAC et liaison au conseil.

Merci à eux tous.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]